

## INFORMATIONS RAPIDES : NOUVELLES MESURES COVID 19 MARS 2021

Le jeudi 18 mars, le 1<sup>er</sup> ministre, Jean Castex, a annoncé de nouvelles restrictions censées endiguer la progression de l'épidémie dans certains départements dont ceux de l'île de France.

Au cours du CTL qui s'est tenu le lendemain, le DRFIP de Paris a livré les éléments discutés avec le directeur général sur la déclinaison des mesures gouvernementales à la DGFIP :

### **1. Le confinement version mars 2021 ne voit pas la mise en place d'un plan de continuité de l'activité (PCA), l'intégralité des missions doit être assurée**

Tout le monde au boulot ! Mais surtout pas au cinéma, au théâtre, au concert ou au musée ! La culture ça peut être dangereux...

### **2. La vigilance sera accrue s'agissant des prescriptions sanitaires**

La CGT a fait remarquer que le travail en marguerite, par exemple, ne permet pas de répondre aux prescriptions sanitaires. C'est de la responsabilité de la direction d'aménager les espaces de travail afin de protéger les agent.es.

Réponse de la direction, les agent.es doivent respecter les gestes barrière et notamment porter le masque.

Cette réponse, ou non réponse, ne peut être satisfaisante d'autant que de plus en plus de collègues prennent leur repas sur leur bureau.

### **3. Augmenter le télétravail pour atteindre 40% alors qu'à Paris le taux est actuellement de 25 %**

La direction exercera une pression sur les chefs de services pour que les agent.es équipés de portables travaillent au minimum 2 jours par semaine en télétravail.

La CGT a rappelé que le télétravail et la quotité exercée relèvent uniquement du choix des agent.es. Il n'existe aucun texte pour obliger les collègues à télétravailler et pour celles et ceux qui télétravaillent à augmenter leur quotité de temps de télétravail.

Il est inadmissible qu'ils subissent une nouvelle forme de pression quand la situation dans les services est catastrophique du fait des politiques menées depuis des années pour casser notre administration.

Trop c'est trop ! Nous ne sommes pas responsables de cette situation.

Par contre, la direction doit équiper les collègues qui le demandent.

Le directeur a répondu qu'aujourd'hui il s'agit de mettre la pression mais que le mot « *obligation* » n'est pas utilisé.

Nous appelons les collègues à se rapprocher d'un.e militant.e de la CGT s'ils subissent une quelconque pression, votre choix doit être respecté.

### **4. Un protocole est en cours concernant la restauration collective**

La direction a précisé que Paris a une situation particulière puisque que nous avons des restaurants AGRAF qui appliquent déjà des mesures pour la délivrance des repas. Elle attend d'éventuels nouveaux éléments de l'AGRAF.

### **5. La plage fixe revient à 7 heures 30 le matin**

La CGT continue de demander la journée banalisée ou, à tout le moins, l'aménagement des horaires afin d'éviter les heures de pointe dans les transports en commun.

**La CGT intervient autant que nécessaire pour défendre les conditions d'exercice des missions et porter les revendications des agent.es, n'hésitez pas à solliciter ses militant.es.**